

Informations personnelles – Stagiaire participant

Mr. Mme. Mlle.

Nom : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Formations initiales : Médecin Pharmacien Autre

Formation complémentaire (DU, ...): _____

Informations Professionnelles

Nom du laboratoire : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Structure

Forme juridique : _____

Taille : _____ Nombre de sites : _____

Activités : Biochimie Démarche qualité : Initié
 Hématologie/Hémostase Accréditation partielle
 Microbiologie En cours
 Immunologie Accréditation totale
 Génétique
 Biologie de la reproduction

Votre positionnement dans la structure : _____

Projet de regroupement : Oui Non

Formule : 4 modules

Prix total de la formation : 13 800 € TTC*

Prise en charge exceptionnelle de la TVA, soit un prix net de 11 500 €

* Sur demande, et en fonction des places disponibles, vous pouvez également avoir accès à certains modules individuellement.

Modalité de règlement * (voir les conditions générales de vente en page 2)

- 30% à l'inscription et 70% un mois avant le début de la formation
 La totalité du règlement de la formation

Paieement

- Par chèque libellé à l'ordre de Nextep Par virement bancaire

Coordonnées bancaires

Société Générale IBAN : FR76 30003 03200 00020503609 BIC : SOGEFRPP

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de ce programme ?

- Web Emailing Presse Information syndicat Relations
 Autre – préciser : _____

Cliquez ici pour envoyer le formulaire par email

ENVOYEZ

ou envoyez le formulaire rempli par fax au 01.53.38.44.51

(Pour un envoi par fax merci d'apposer votre signature ainsi que le cachet de votre entreprise/laboratoire)

Date : _____ Signature : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dossier de candidature - Formation | Biologie Médicale - Transformer la réforme en opportunité stratégique

- Article 1 :** Toute inscription, précédée ou non d'une préinscription ou d'une réservation téléphonique, doit faire l'objet d'une confirmation écrite par courrier, fax ou formulaire d'inscription en ligne nécessairement accompagné à minima du règlement de 30 % TTC de la formation. Dès réception de l'inscription, un accusé de réception sera transmis au participant ou à sa société ainsi qu'une convention de formation. L'inscription est réputée définitive à réception par NEXTEP du règlement complet 30 jours avant le début de la formation.
- Article 2 :** La facture valant convention simplifiée sera transmise au participant ou à sa société dès réception du bulletin d'inscription et le paiement alors porté à encaissement.
- Article 3 :** Les annulations tardives occasionnent de nombreuses difficultés d'organisation et de gestion de la formation. Elles peuvent même engendrer le report voire l'annulation de l'ensemble de la formation si le nombre final de stagiaires est trop faible et ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Il est cependant possible de se faire remplacer par un collaborateur ou une autre personne désignée par l'entreprise ou le laboratoire concerné.
En cas d'annulation tardive du fait du stagiaire, et si celui-ci ne peut ni effectuer de report, ni se faire remplacer, nous appliquons les frais suivants :
- 50% du montant TTC en cas d'annulation dans les 30 jours ouvrables avant le début de la formation ;
 - 100 % du montant en cas d'annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation ;
 - Tout stage démarré est dû en totalité.
- Article 4 :** Dans le cas où le nombre de participants à une formation serait jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'**ESSEC Executive Education** et **Nextep Formation** se réservent le droit d'ajourner cette formation.
Dans ce cas particulier et uniquement dans ce cas, il sera proposé soit de reporter l'inscription sur une session ultérieure, soit d'être remboursé intégralement.
- Article 5 :** Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés à la demande par l'organisme chargé de la gestion administrative et financière de la formation ou de l'organisme extérieur payeur, Nextep formation serait fondé à les réclamer au laboratoire inscrit, solidairement débitrice à son égard.
- Article 6 :** Au cas où l'organisme signataire se désiste, le bénéficiaire de la formation devra ou bien prendre en charge le montant dû par l'entreprise mais non réglé, ou bien interrompre la formation.
- Article 7 :** Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.